

---

31.03.2011 - 09:26 Uhr

## **1er avril noir En un seul jour, plus de 15 000 arrivées en fin de droit !**

*Bern (ots) -*

La nouvelle loi sur l'assurance-chômage (LACI) entrera en vigueur le vendredi 1er avril 2011. À cette date, parce que, malgré toutes les mises en garde des syndicats, le Conseil fédéral a maintenu sa décision de couper dans les prestations de toutes les personnes au chômage et non pas - comme c'est la pratique usuelle - uniquement des nouveaux chômeurs et chômeuses, plus de 15 000 personnes se retrouveront en fin de droit en un seul jour.

Le gouvernement porte l'entière responsabilité de ce 1er avril noir. En modifiant brutalement les règles du jeu en pleine partie, il viole sciemment la règle de la bonne foi. À plusieurs reprises, l'Union syndicale suisse (USS) lui avait demandé de n'introduire les nouvelles dispositions de la LACI que pour les personnes qui tomberaient au chômage à partir du 1er avril 2011. Et plusieurs fois, elle l'avait également interpellé pour qu'il ne mette en vigueur cette loi révisée qu'une fois la crise passée.

Non, ce n'est là pas un poisson d'avril raté, mais une triste vérité : le Conseil fédéral arrose les nantis de cadeaux fiscaux aux nantis et retire aux défavorisé(e)s la protection d'une assurance.

Kontakt:

Ewald Ackermann (031 377 01 09 ou 079 660 36 14), rédacteur de l'USS,  
se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100622118> abgerufen werden.